



VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaines du 11 et 18 août 2025

Faits saillants

- **Reprise -partielle- du 18^{ème} paquet de sanctions de l'Union européenne contre la Russie**
- **IDE 2024 : la Suisse se classe au 3^{ème} rang des pays investisseurs étrangers en France, juste derrière l'Allemagne avec qui elle est quasiment à égalité (106 Mds EUR vs 108 Mds EUR).**
- **Le Conseil fédéral confirme son souhait de lever l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires.**

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 21/08	Var. vs 07/08
EUR/CHF	0,9385	- 0,3 %
USD/CHF	0,8052	- 0,1 %
SMI	12 242	+ 3,3 %
Taux 10a	0,328 %	+ 6 pb

Guerre en Ukraine

Sanctions : Dans le cadre du 18^{ème} paquet de sanctions adopté par l'UE le 18 juillet dernier, la Suisse a acté le 12 août la reprise des [mesures suivantes](#) :

- 14 nouvelles personnes physiques et 41 nouvelles entreprises sont soumises au gel des avoirs et à l'interdiction de mise à disposition d'avoirs ou de ressources économiques. Il s'agit notamment d'entreprises russes et internationales gérant des navires de la flotte fantôme, de négociants de pétrole brut russe et de fournisseurs du complexe militaro-industriel russe, y compris dans des pays tiers.
- 105 nouveaux navires sont soumis à de vastes interdictions d'achat et de vente, ainsi que de recours à des services maritimes. Ce sont avant tout des tankers faisant partie de la flotte fantôme russe.
- Le prix plafond du pétrole brut russe est abaissé à 47,60 USD à compter du 3 septembre.
- 26 nouvelles entités, dont certaines situées dans des pays tiers, sont soumises à des mesures de contrôle des exportations plus strictes, notamment pour avoir contourné les restrictions à l'exportation de drones.

Les autres mesures adoptées par l'UE dans les secteurs de l'énergie, des finances et des marchandises, sont en cours d'examen par le Conseil fédéral. A noter que la Suisse n'a, pour l'heure, pas encore repris les sanctions concernant deux banques chinoises, ciblées par les mesures européennes.

Macroéconomie

Droits de douane américains : Malgré l'entrée en vigueur le 7 août des droits de douane additionnels de 39 % infligés à la Suisse par les Etats-Unis (cf. [Veille économique et financière du 1^{er} au 8 août](#)), le Conseil fédéral entend toujours poursuivre les négociations avec l'administration américaine. Contrairement à ce qui avait été annoncé le 1^{er} août, les exportations d'or ne sont finalement pas concernées par les surtaxes douanières, un soulagement pour le secteur qui craignait une perte de rentabilité durable aux Etats-Unis. Au-delà de cette annonce, qui risquait par ailleurs de perturber durablement l'évolution des cours de l'or au plan mondial, la Suisse n'a, à ce stade, rien obtenu et

semble désormais résolue à devoir attendre fin octobre pour espérer un « deal ». Le contexte est d'autant plus difficile qu'à l'échec de l'obtention d'un rabais douanier s'est ajoutée la confirmation que le prix des avions de combat F-35 allait dépasser jusqu'à 1,3 Md CHF celui prévu originellement par le contrat, contribuant à alimenter les critiques envers le Conseil fédéral.

Les pistes de négociations portent toujours sur des importations massives de gaz liquéfié ou de pétrole américain, d'aéronefs civils ou 'achats d'armement. Pour l'heure exempté de toute taxe, le secteur pharmaceutique s'inquiète toutefois des menaces de surtaxes massives de la part des Etats-Unis qui souhaitent voir le prix des médicaments baisser. D'éventuelles annonces d'investissements ou de baisse des prix des médicaments de la part de la pharma constituent une autre des pistes actuelles pour poursuivre les négociations commerciales. Une rencontre a eu lieu la semaine dernière entre des représentants du secteur et les conseillers fédéraux Elisabeth Baume-Schneider et Guy Parmelin, avant une table ronde de plus grande ampleur en septembre.

Compétitivité : Le Conseil fédéral a annoncé lors de sa séance du 20 août vouloir rapidement prendre des mesures pour améliorer les conditions-cadres des entreprises suisses, en allégeant notamment la réglementation actuelle, afin d'améliorer leur compétitivité, de fait lourdement pénalisée par les surtaxes américaines et l'appréciation du franc vis-à-vis de l'USD. Les différents départements devront examiner les propositions pour renforcer les conditions-cadres dans leurs domaines respectifs. Une initiative parlementaire visant à prolonger de 18 à 24 mois la durée maximale d'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail est également en cours d'étude par le Conseil fédéral, qui se prononcera à ce sujet en septembre. Les prochaines étapes pour la mise en œuvre d'allègements réglementaires pour les entreprises seront précisées cet automne.

Croissance : Selon l'estimation flash du PIB, la croissance de l'économie suisse a seulement augmenté de +0,1 % au 2^{ème} trimestre (en rythme trimestriel), après une progression au-dessus des attentes au 1^{er} trimestre de +0,8 % liée à la hausse anticipée des achats américains de produits suisses avant l'entrée en vigueur des surtaxes (de 10 % dès le mois d'avril puis de 39 % depuis le 7 août). Selon le Secrétariat d'Etat à l'économie, l'évolution négative de l'industrie a été compensée par la bonne performance du secteur des services. Les résultats détaillés du PIB du 2^{ème} trimestre seront publiés le 28 août. Les perspectives pour cette année et l'année prochaine tablent sur un ralentissement sensible de la croissance, mais sans entraîner de récession à ce stade selon les experts.

IDE 2024 : Selon la Banque de France, la Suisse s'est placée en 2024 au 3^{ème} rang des investisseurs étrangers en France, avec un stock d'IDE en France détenus en bout de chaîne par des investisseurs suisses (« investisseurs ultimes ») de 106 Mds EUR, derrière les Etats-Unis (144 Mds EUR) mais tout juste derrière l'Allemagne (108 Mds EUR), avec laquelle elle est ainsi quasiment à égalité. La Suisse perd ainsi une place par rapport à 2023 où elle occupait la 2^{ème} position avec 118 Mds EUR de stocks d'IDE, contre 111 Mds EUR pour l'Allemagne. Près de 60 % de ces investissements sont concentrés dans l'industrie française.

Finances publiques : Le Conseil fédéral a publié le 21 août le projet de budget 2026 dans ses détails, ainsi que les perspectives pour les trois années suivantes. Pour 2026, le projet de budget prévoit un déficit de financement de 845 M CHF. En particulier, les dépenses ordinaires devraient enregistrer une augmentation de +5,1 %, principalement liée à la 13^{ème} rente AVS, à la progression du budget de l'armée, à la part des recettes de l'imposition minimale de l'OCDE revenant aux cantons et aux contributions versées aux programmes de recherche de l'UE. Le mécanisme de frein à l'endettement est toutefois respecté grâce au recours aux dépenses extraordinaires pour la 7^{ème} année consécutive et dans la mesure où le plafond fixé par ce mécanisme pour le déficit conjoncturel n'est pas atteint. Ce budget repose toutefois sur des prévisions conjoncturelles publiées en juin dernier, qui n'intégraient pas l'impact des surtaxes douanières de 39 % entrées en vigueur le 7 août. Dans ce cadre, le Conseil fédéral a confirmé la nécessité du programme d'allègement budgétaire 2027-2029 présenté en juin dernier, tout en rappelant que ce dernier ne serait probablement pas suffisant pour assurer à long terme l'équilibre budgétaire. Le budget 2026 et le programme d'allègement budgétaire 2027-2029 seront soumis au Parlement lors de la session d'hiver 2025.

Marché du travail : Au 2^{ème} trimestre 2025, le taux de chômage au sens du BIT (Bureau international du Travail) s'est accru jusqu'à 4,6 % en Suisse (+0,6 pt par rapport au 2^{ème} trimestre 2024). Il s'est élevé dans le même temps à 5,8 % au sein de l'Union européenne (-0,1 pt). En parallèle, le nombre d'actifs occupés en Suisse a augmenté de +0,6 pt, atteignant 5,4 millions, parmi lesquels 237 000 sont au chômage. Le chômage des jeunes a particulièrement augmenté en un an, passant de 5,9 % au 2^{ème} trimestre 2024 à 7,6 % au 2^{ème} trimestre 2025.

Secteurs non financiers

Nucléaire : A l'issue du processus de consultation, le Conseil fédéral a confirmé son souhait exprimé l'été dernier de lever l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires *via* le contre-projet à l'initiative (pronucléaire) « Stop au blackout ». Le gouvernement demande au Parlement de se positionner, d'ici un an, sur l'initiative populaire qu'il rejette, principalement pour des raisons de forme juridique, et sur le contre-projet indirect qu'il propose à la place, consistant en l'abrogation des dispositions de la loi sur l'énergie nucléaire qui interdisent la création de nouvelles centrales nucléaires et la modification des centrales existantes. Au cours de la consultation, les organisations du secteur économique, l'Association des entreprises électriques suisses et les grands énergéticiens (BKW, Alpiq, Axpo) ont soutenu le texte. Par ailleurs, un comité économique initié par la faïtière patronale Economiesuisse soutient la position du Conseil fédéral dans une lettre ouverte qui demande la fin de l'interdiction de construction de nouvelles centrales. Seuls une minorité des partis représentés au Parlement (tous de droite, à savoir UDC, PLR, UDF) et une minorité de cantons se sont en revanche montrés favorables à ce contre-projet. Face aux objections exprimées par les opposants, le Conseil fédéral a indiqué : i) qu'il ne prévoyait pas de lancer la construction de nouvelles centrales, faute de projets concrets, (les questions de financement ou de procédure n'étant pas à ce stade évoquées); ii) qu'il entendait en parallèle poursuivre le développement des énergies renouvelables, à propos desquelles les subventions publiques prévues demeuraient inchangées; iii) que les perspectives énergétiques attendues fin 2027 présenteront différents scénarii à l'horizon 2060, incluant l'option nucléaire, en raison de son faible impact climatique et de sa densité énergétique.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY, Hortense BIARD

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuels : Pixabay